

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Exercice 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LES INVESTISSEMENTS	3
2.	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES ÉMETTEURS	4
2.1.	Politique d'engagement.....	4
2.2.	Politique de vote	5
2.3.	Processus d'escalade	5
3.	MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES.....	5
4.	ANNEXES	7

INTRODUCTION

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs, qui fait partie intégrante de la stratégie finance durable de Société Générale Assurances, vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement. L'objectif est de dialoguer avec les entreprises dans lesquelles Société Générale Assurances investit pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Périmètre d'application

La présente politique s'applique dans le cadre des titres d'entreprises détenus en direct (hors unités de compte) et par les entités françaises du groupe Sogécap.

1. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

Société Générale Assurances tient compte des risques de durabilité dans sa politique d'investissement via l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ces risques sont évalués selon le principe de double matérialité :

- Le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine ESG puisse, s'il survient, avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement ;
- L'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu ESG.

Chaque année, le portefeuille d'actifs est évalué selon des critères ESG. Les risques de durabilité considérés dans cette évaluation sont notamment les suivants¹ : changement climatique, perte de biodiversité, conditions de travail, relations sociales, santé et sécurité, pratiques fiscales.

Intégration des facteurs ESG dans la politique d'investissement

Les critères ESG² sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.

Des politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :

- Liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
- Liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
- Politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles³ et la biodiversité.

Des politiques sectorielles spécifiques ont notamment été définies pour les secteurs d'activité suivants : Charbon thermique, pétrole et gaz, Biodiversité et lutte contre la déforestation, tabac.

Ces différentes politiques sont détaillées dans le [Rapport de Performance extra-financière de Société Générale Assurances](#).

¹ Liste non-exhaustive ; cf. annexes

² Cf. méthodologie ESG d'Amundi en annexes

³ Agriculture, pêche et agro-alimentaire ; Barrages et énergie hydro-électrique ; Biodiversité ; Centrales thermiques ; Charbon thermique ; Défense ; Exploitation forestière ; Huile de palme ; Mines ; Navires ; Nucléaire civil ; Pétrole et gaz (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance>)

2. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs, qui fait partie intégrante de la stratégie finance durable de Société Générale Assurances, vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement.

L'objectif est de dialoguer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Société Générale Assurances exerce son activité d'engagement et d'influence via Amundi, son principal gestionnaire d'actif, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du mandat de gestion confié à Amundi.

Amundi a développé une stratégie d'engagement (cf. [politique d'engagement](#)) reposant sur :

- Un engagement proactif auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons visant à :
 - Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration du Développement Durable dans la gouvernance, les opérations et les modèles économiques ;
 - Permettre l'amélioration de la gestion de leurs impacts, en particulier sur des sujets spécifiques essentiels à la durabilité de notre société et de notre économie ;
 - Les accompagner dans leur transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
 - Les inciter à accroître leurs dépenses d'investissement, de recherche et de développement dans les domaines nécessaires à cette transition.
- Une politique de vote mettant en exergue la nécessité pour la Gouvernance et les Conseils d'Administration des entreprises de comprendre les défis environnementaux et sociaux, qu'il s'agisse des risques comme des opportunités. La politique de vote veille également à ce que les entreprises soient préparées et en position de mettre en place une stratégie en faveur d'une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

2.1. Politique d'engagement

L'engagement est un processus continu et axé sur un objectif, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc se focaliser sur les résultats, être proactif et intégré à un processus ESG global. L'engagement a principalement deux objectifs :

- Améliorer la manière dont l'entreprise intègre la dimension environnementale et sociale dans ses processus et dans la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques de durabilité ;
- Améliorer l'impact de l'entreprise sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains ou à d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale, même si l'importance financière pour l'émetteur n'est pas claire ou directement impactée.

L'engagement ne se limite pas à la simple recherche d'information auprès des entreprises ou au dialogue traditionnel avec une entreprise. L'engagement a pour objectif d'influencer les activités ou comportements des entreprises afin d'améliorer les pratiques ESG et leur impact sur les principaux sujets liés au Développement Durable. Plus précisément, l'engagement suppose d'avoir un programme et de fixer des objectifs, notamment en termes de résultats concrets à obtenir dans un délai donné.

L'engagement s'exerce autour de six thèmes principaux

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- La cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- La responsabilité client, produit et sociétale ;
- Des pratiques de gouvernance solides promouvant le Développement Durable ;
- Un dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et une gouvernance d'entreprise renforcée.

L'engagement est effectué auprès des entreprises dans lesquelles Amundi investit ou investira potentiellement, quel que soit le type de participation (investissement, financement, etc.). Les émetteurs engagés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un thème d'engagement. L'engagement s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduées selon les différentes zones géographiques.

La période d'engagement se situe en moyenne autour de trois ans, même si elle peut varier en fonction de la campagne. Des évaluations formelles sont menées, au minimum sur une base annuelle.

Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Les progrès réalisés par l'émetteur dans la réalisation de certains objectifs sont évalués grâce à l'utilisation de jalon.

Le premier objectif est d'avoir un impact positif. Par conséquent, la mise en place d'un engagement sera toujours définie par son efficacité. Amorcer un changement structurant dans de grandes organisations peut s'avérer complexe, stressant, voire être considéré comme impossible par certains émetteurs. L'adoption d'une vision à plus long terme et la considération de différents objectifs d'engagement intermédiaires, qui tiennent compte de la situation et des circonstances particulières, sont un élément essentiel de l'efficacité de l'engagement. Il est donc important de garder à l'esprit l'objectif de long terme, tout en recherchant des améliorations réalisables et mesurables, à court et à moyen terme.

2.2. Politique de vote

Le vote est une composante essentielle de la politique d'engagement (cf. [politique de vote](#) d'Amundi). L'absence d'amélioration suffisante à la suite d'un engagement actif peut déclencher un vote négatif.

Une campagne d'engagement peut également être lancée dans le cadre de l'activité de vote afin d'encourager les émetteurs et les conseils d'administration à mieux intégrer la durabilité et les enjeux de long terme dans leur stratégie.

2.3. Processus d'escalade

En cas d'échec de l'engagement, ou si le plan de remédiation échoue, des mesures d'escalade sont considérées en premier lieu, le désinvestissement de l'univers d'investissement actif intervenant comme dernier recours.

Les modes d'escalade incluent (sans ordre particulier) : la dégradation de la note ESG sur un ou plusieurs critères (cf. annexes), les questions lors des assemblées générales, les votes contre le management, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et, en dernier ressort, l'exclusion.

Le processus d'escalade peut se manifester dans l'exercice des activités de vote. Lorsque des actions sont détenues, pour des sujets considérés comme critiques (climat, social, controverses graves ou violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponse à l'engagement, une décision peut être prise de voter contre la décharge du conseil d'Administration, ou en cas d'inaction de longue date, contre le Président ou certains membres du Conseil d'Administration.

Outre l'escalade via les activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur la volonté d'investir dans une entreprise. En effet, la dégradation d'une note ESG réduit la capacité à investir dans une entreprise.

Le mode d'escalade ultime pourrait être l'exclusion en cas d'échec de l'engagement ou d'absence de résolution d'un problème critique.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

La politique d'engagement mise en œuvre par Amundi **couvre 28 des 30 principaux contributeurs à l'empreinte carbone** du portefeuille actions et obligations d'entreprises de Société Générale Assurances, responsables de **65% des émissions totales**.

En 2022, les différents types d'engagement directs ont permis de traiter **959 sujets auprès de 276 entreprises**. Ces entretiens ont porté à 39% sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité), 28% sur des sujets sociaux, et 33% sur des problématiques de gouvernance (y compris l'engagement mené dans le cadre de la campagne de vote).

Amundi a exercé ses droits de vote au cours de 10 208 assemblées générales au travers de 107 297 résolutions. Sur le périmètre spécifique des fonds dédiés de Société Générale Assurances, les droits de vote ont été exercés au cours de :

- **124** assemblées générales (via 1889 résolutions) pour le fonds dédié diversifié ;
- **374** assemblées générales (via 5513 résolutions) pour le fonds dédié actions.

4. ANNEXES

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations, graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2022 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

L'approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises), des Etats.

Analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur un modèle propriétaire développé par Amundi. Il vise à étudier les entreprises sur les angles, Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Amundi fonde son analyse ESG des entreprises sur une approche dite "Best in Class". Chaque émetteur est évalué par une note chiffrée, échelonnée autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures et les pires pratiques sectorielles. L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G pour les moins bonnes. Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement

Le processus d'analyse d'Amundi examine le comportement des entreprises dans trois domaines : Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, y compris les facteurs de durabilité et les risques de durabilité, et la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Concernant les entreprises émettant des titres cotés, Amundi note les émetteurs quel que soit le type d'instrument, action ou dette.

▪ A. Dimension Environnementale

Cette analyse consiste à évaluer la manière dont les entreprises gèrent les risques et les opportunités liés aux questions environnementales. Elle examine leur capacité à contrôler leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

▪ B. Dimension Sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes, en nous appuyant sur des principes fondamentaux de portée universelle. Le "S" de l'ESG couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur, ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.

▪ C. Dimension Gouvernementale

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à garantir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette d'atteindre ses objectifs à long terme (par exemple, garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme).

La méthodologie d'analyse est fondée sur un référentiel de 38 critères. Parmi eux, 17 sont trans-sectoriels, c'est-à-dire communs à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont sectoriels, propres aux enjeux de différents secteurs. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises, sont également examinés. Tous les critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d'analyse d'Amundi :

	Environnement	Social	Gouvernance
17 CRITÈRES GÉNÉRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Émissions & Énergie Gestion de l'eau Biodiversité & Pollution Fournisseurs (enjeux environnementaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Santé & Sécurité Conditions de travail Relations sociales Fournisseurs (enjeux sociaux) Responsabilité produits/clients Communautés locales et droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> Structure du conseil Audit & Contrôle Rémunération Droits des actionnaires Déontologie Pratiques fiscales Stratégie ESG
	Environnement	Social	
21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Énergie propre Voiture verte Chimie verte Construction durable Gestion durable des forêts Recyclage du papier Finance éco-responsable Assurance éco-responsable Business vert Emballage 	<ul style="list-style-type: none"> Bioéthique Marketing responsable Produits sains Risques liés au tabac Sécurité des véhicules Sécurité des passagers Responsabilité media Cyber-sécurité & vie privée Fracture numérique Accès aux soins Accès aux services financiers 	

Pour être efficace, l'analyse ESG doit être capable de cibler les critères clés en fonction de l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est un élément crucial de l'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés.

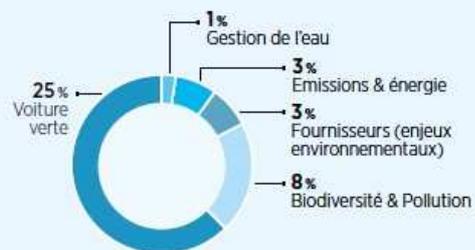
Les analystes ESG sont particulièrement attentifs chaque fois que le risque encouru par une société sur un critère ESG donné est jugé élevé et significatif.

À titre d'exemple, dans le secteur automobile, les émissions de CO₂ sont fortement liées aux flottes des véhicules automobiles des constructeurs. Les analystes ESG se concentreront donc sur les investissements en recherche et développement consacrés à l'efficacité énergétique des véhicules et aux véhicules alternatifs (électriques, hybrides). Ce critère "Émissions et Énergie" est d'autant plus pertinent qu'il représente un risque pour les constructeurs automobiles (par exemple une part de marché potentielle pour les véhicules économes en énergie en raison de l'augmentation des coûts du carburant).

Exemple de pondérations

	E	S	G
Automobile	40 %	34 %	26 %
Banque	24 %	29 %	47 %
Télécommunications	15 %	53 %	32 %

Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile

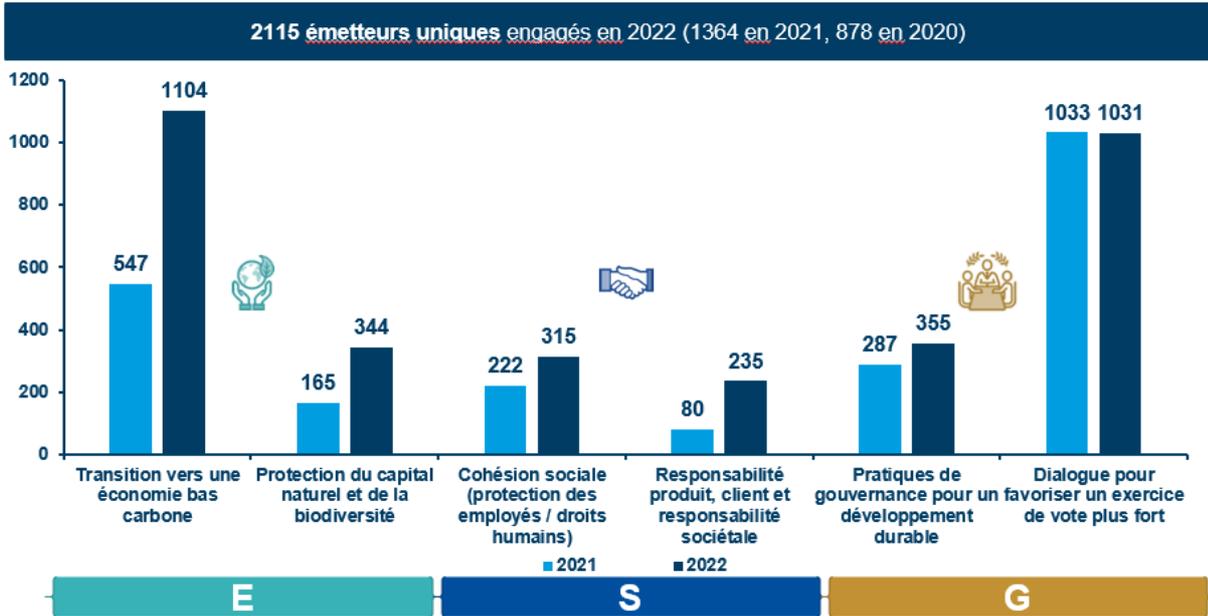


La méthodologie et le processus de notation ESG

La notation ESG d'un émetteur est la moyenne pondérée des notes attribuées aux dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des valeurs qui la composent. Les résultats de chacun des scores des 38 critères sont traduits en une note ESG de A à G. A l'issue de ce processus, les entreprises bénéficient d'une notation ESG de A à G. Chaque émetteur se voit attribuer une seule notation ESG, quel que soit l'univers de référence retenu.

La notation ESG est "secteur neutre", c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié, ou au contraire, défavorisé. Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Les analystes ESG réajustent régulièrement leur analyse et leur méthodologie de notation, en fonction de l'environnement et des événements qui peuvent l'affecter.

Sujets abordés par critère en 2022 dans le cadre de la politique d’engagement d’Amundi auprès de 2 115 entreprises :



Source Amundi. Statistiques Engagement 2022

Analyse ESG des Etats

L’analyse ESG des états repose sur un modèle d’évaluation propriétaire établi à partir de données fournies par VeriskMaplecroft. Ce fournisseur présente l’avantage d’offrir 160 indices (i.e. indicateurs) représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être exposé, il permet également une agrégation personnalisée. Nous avons ainsi retenu une cinquantaine d’indices qui contribuent à alimenter le référentiel que nous avons créé.

Le tableau ci-dessous présente le poids des piliers E, S et G ainsi que les critères et indices qui ont été déterminés et retenus par Amundi.

Piliers	Indicateurs niveau 1	Indicateurs niveau 2
Environnement 40%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Climat ▪ Capital Naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transition climat ▪ Stress Hydrique ▪ Biodiversité et protection des régions ▪ Gaspillage ▪ Sécurité ▪ Travail forcé
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits Humains ▪ Cohésion Sociale ▪ Capital Humain ▪ Droits Civils 	
Social 28%		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaires décents ▪ Pauvreté ▪ Education ▪ Santé ▪ Liberté d’opinion et d’expression
Gouvernance 32%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité gouvernementale ▪ Environnement économique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Démocratie ▪ Audit et reporting

▪ Protections des investisseurs

La variété d'indices offre une grande flexibilité et le recours à ce fournisseur de données permet à Amundi d'affiner son référentiel d'analyse et d'élargir son périmètre de couverture.

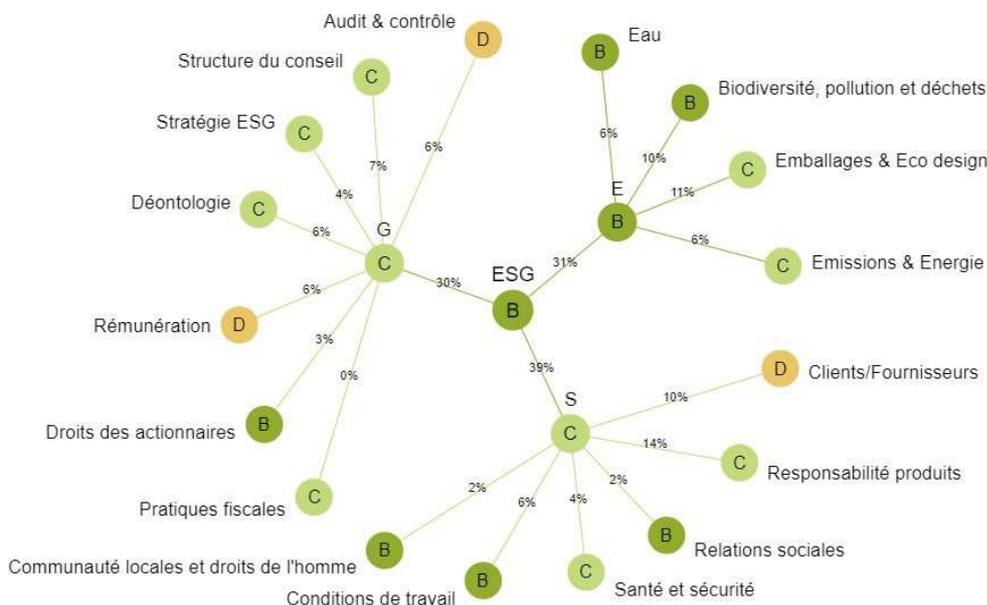
Cette méthodologie permet de couvrir 198 pays qui sont évalués sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note, G la moins bonne).

Verisk Maplecroft fournit également un indicateur de tendance et des mesures forwards-looking afin d'anticiper certains changements de score.

La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G).

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

E Environnement	Changement Climatique - Capital naturel
S Social	Droits humains - Cohésion sociale - Capital humain - Droits civils
G Gouvernance	Efficacité gouvernementale - Environnement économique

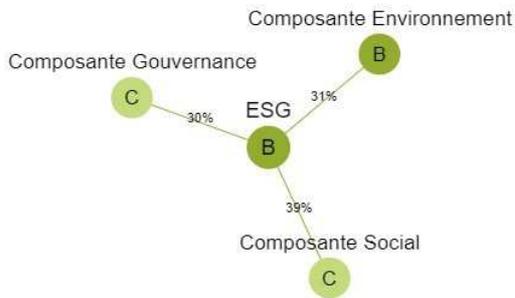


Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données en provenant d'agences de notations extra-financières telles que Vigéo-Eiris, MSCI, ISS-ESG et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d'Amundi.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits des actionnaires, à la stratégie ESG, à la politique de rémunération, à la structure du conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

La note C de la composante Gouvernance, associée avec la note B de l'environnement et la note C de la composante sociale détermine la note ESG finale de B.



Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration

Prise en compte de la note ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en 3 étapes :

1. Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (notés $\leq F$ par AMUNDI) sont exclus du portefeuille



+

2. La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale dans l'absolu à la note C+



+

3. En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.



En vue d'établir un benchmark, Sogecap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Sogecap est composé :

- pour 90% de l'indice « BOFA MERRILL LYNCH EURO BROAD MARKET »
- pour 6% de l'indice « MSCI EMU »
- pour 4% de l'indice « CAC 40 ».

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogecap qui globalement se décompose ainsi :

- obligations : 85%
- immobilier : 5%
- actions européennes : 6%

- actions françaises : 4%

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparable, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

AVERTISSEMENTS

AMUNDI

Les graphiques et données sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2022. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document ou pour toute décision prise sur la base des informations qui y sont contenues.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2022.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com